

Quartier Alhambra : Nouvelle mesure d'encadrement de la prostitution

Bruxelles, 27 mars 2014 - **Ce 28 mars, une nouvelle mesure d'encadrement de la prostitution au sein du quartier Alhambra entre en vigueur. Elle a pour ambition de garantir une meilleure qualité de vie aux riverains. Cette action est menée sous l'impulsion du Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Yvan Mayeur, en partenariat avec les parties prenantes de la Plateforme de concertation intersectorielle sur la prostitution.**

En octobre 2013, une première mesure d'encadrement de la prostitution au sein du quartier Alhambra a été développée par cette Plateforme réunissant le Bourgmestre et le service juridique de la Ville de Bruxelles, la police de Bruxelles CAPITALE Ixelles, l'asbl BRAVVO ainsi que différentes associations actives auprès des personnes en lien avec la prostitution. L'évaluation de cette mesure initiale, qui visait le déplacement des personnes prostituées du quartier Alhambra vers le boulevard Albert II après 22h, n'a pas abouti aux résultats escomptés par la Plateforme.

Sous l'impulsion du Bourgmestre, Yvan Mayeur, une **seconde action d'encadrement** a donc été mise en place pour réorienter le dispositif initial. Celle-ci **entre en vigueur dès ce 28 mars et prévoit le déplacement, 24h/24, des personnes prostituées vers une partie strictement délimitée des boulevards d'Anvers, Baudouin et Albert II** (sur le tronçon du bd d'Anvers situé entre la rue de Laeken et la rue du Pélican ; et sur le tronçon du bd Baudouin entre la chaussée d'Anvers et le bd Albert II). Cette nouvelle mesure a fait l'objet d'une information préalable des Bourgmestres de Saint-Josse et de Schaerbeek, et ce, même si le périmètre ciblé est exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

« Ma priorité est de répondre aux attentes légitimes des habitants de ce quartier en réduisant les nuisances liées à l'exercice de la prostitution. Depuis quelques années, le CPAS et la Régie foncière de la Ville de Bruxelles s'emploient à revitaliser ce quartier et à en améliorer la qualité de vie. Je compte sur le travail commun des différents partenaires pour garantir aux riverains un cadre de vie plus agréable, tout en veillant à encadrer les personnes prostituées et leur assurer de meilleures conditions socio-sanitaires » explique Yvan Mayeur.

Sur le terrain, les différents acteurs précités sont chargés d'assurer le bon déploiement du nouveau plan en informant les personnes prostituées à l'aide de brochures rédigées en sept langues. Par ailleurs, une présence policière orientée est prévue pour assurer la sécurité des personnes prostituées alors que les associations veilleront à préserver leur bien-être ainsi que des conditions de travail convenables.

Cette nouvelle action s'inscrit dans le cadre général du **Plan Intégré Communal d'Encadrement de la Prostitution**, initié au début de l'année 2013 par la Ville de Bruxelles. Ce Plan communal défend trois axes de travail principaux :

- L'amélioration de la qualité de vie des riverains ;
- La lutte contre la criminalité liée à l'exercice de la prostitution ;
- Le bien-être et la protection des personnes prostituées.